

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 22 février, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, M. RICHARD Frédéric, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, M. SANIEL Jean-Paul.

Procurations :

Mme PLANTIER Honorine à Mme ROURE Marie-Christine
M. CLAVEL Christophe à Mme CHANEAC Brigitte
Mme AUBERT Yolande à Mme PINET Monique
Mme SECCO Brigitte à M. CHEYTION Antony
M. BOUCHARDON Thierry à Mme LABAUNE Sophie
Mme BOS Elise à M. CUMIN Gérard

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : M. PERRIN Roger

Délibération N° 001 – 2024

Affectation du résultat – Compte Financier Unique 2023 SPIC Energies Renouvelables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour,

ADOpte l'affectation du résultat telle qu'elle figure dans le tableau ci-annexé,

AUTORISE son Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du CHEYLARD

PJ :

- Tableau / Affectation du résultat 2023
- Note brève et synthétique du Compte Financier Unique 2023 du SPIC et ses graphiques.

Affiché en Mairie le 4 mars 2024

Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône

Pour contrôle de légalité le 4 mars 2024



SPIC Energies Renouvelables
COMPTE FINANCIER UNIQUE
ANNEE 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de la Gestion	1 503,21	4 246,82 2 638,44	1 165,00	3 895,50 1 077,25	2 668,21	8 142,32 3 715,69
TOTAL	1 503,21	6 885,26	1 165,00	4 972,75	2 668,21	11 858,01
Résultat de Clôture		5 382,05		3 807,75		9 189,80

Reste réaliser en dépenses d'investissements
reste réaliser en recettes d'investissements

Résultat de clôture d'investissement consolidé

Affectation au compte 10680
Affectation au compte 002

3 807,75

5 382,05

06404 ENERGIES LE CHEYLARD

DELIBERATION
DU 23 février 2024
sur le Compte Financier Unique
2023

Nombre de membres en exercice	☐	23
Nombre de membres présents	☐	16
Nombre de suffrages exprimés	☐	21
Votes	Contre	21 (Pour)

Date de la convocation : 22 février 2024
Séance du 23/02/24 à 18h00 après s'être fait

Mme DINET

Le 23/02/24, réuni sous la présidence de M. DINET, sur le compte financier unique (CFU) dressé par M. DINET, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation du CFU, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		4 246,82
Opérations de l'exercice	1 503,21	2 638,44
Totaux	1 503,21	6 885,26
Résultat de clôture		5 382,05

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	3 895,50
1 165,00	1 077,25
1 165,00	4 972,75
	3 807,75

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	8 142,32
2 668,21	3 715,69
2 668,21	11 858,01
	9 189,80

Besoin de financement
Excédent de financement

3 807,75

3 807,75

Restes à réaliser

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent total de financement

3 807,75

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnait la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations MM.

Pour expédition conforme, Le Président,

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le - 4 MARS 2024

ID : 007-210700647-20240229-000990-DE



VILLE

le Cheylard

A R D E C H E

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

SPIC ENERGIES RENOUVELABLES 2023

A. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du SPIC.

Pour notre SPIC :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les frais d'assurance et les amortissements.
 - En 2023, Le montant des dépenses totales de fonctionnement a représenté un montant total de 1 503.21€.
 - La recette de fonctionnement correspond uniquement à la revente d'électricité à EDF effectuée en 2023, soit un montant total de 2 638.44 €.

B. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets du SPIC à moyen ou court terme. Elle concerne des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SPIC regroupe :

En dépense : L'unique dépense d'investissement correspond au remboursement de l'emprunt à la commune soit 1 165.00 €.

En recette : seul le montant des amortissements apparaît, soit 1 077.25 €

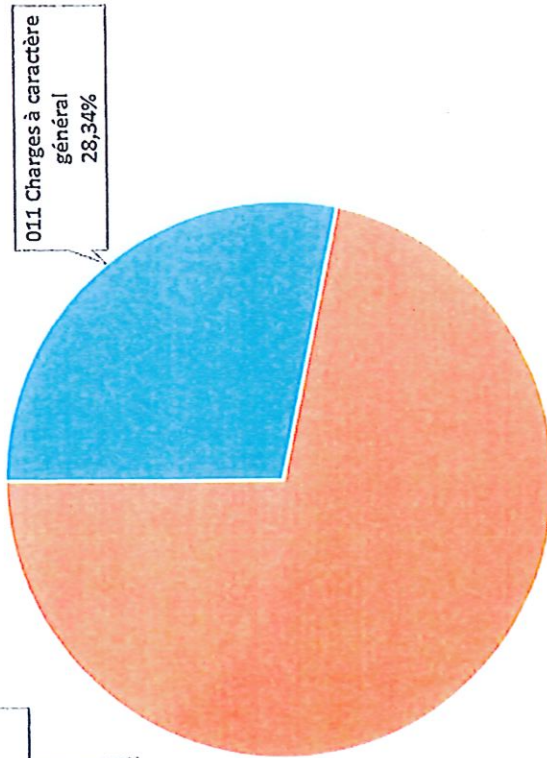
P.J. : 4 graphiques

Section de fonctionnement - SPIC CFU 2023

Montants	
011 Charges à caractère général	425,96 €
042 Opération d'ordre	1 077,25 €
TOTAL :	1 503,21 €

Dépenses

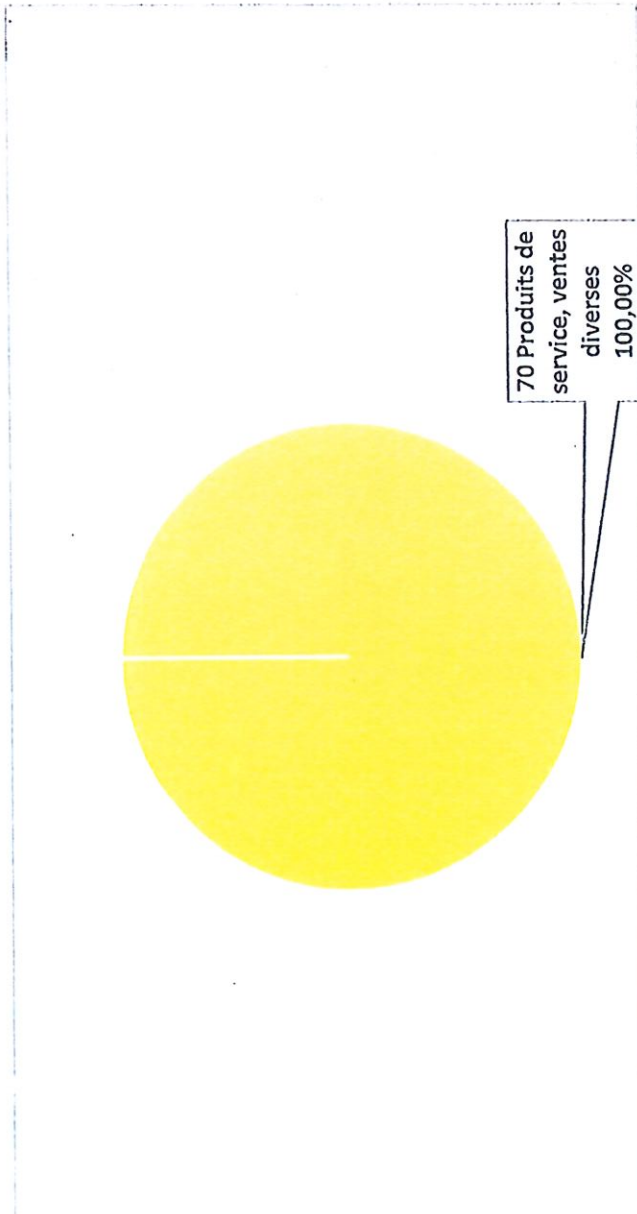
042 Opération d'ordre
71,66%



Section de fonctionnement - SPIC CFU 2023

Montants	
70 Produits de service, ventes diverses	2 638,44 €
TOTAL :	2 638,44 €

ECETTES

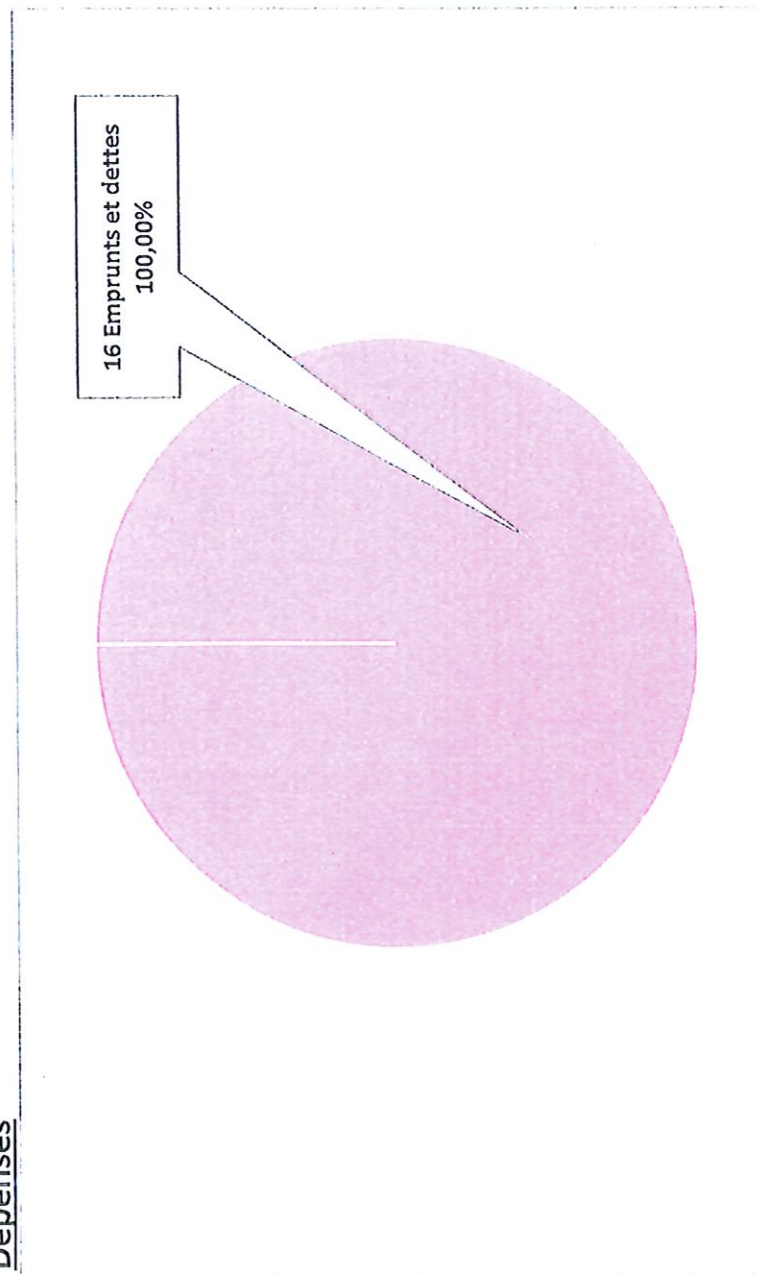


Section d'investissement - SPIC CFU 2023

Montants

16 Emprunts et dettes	1 165,00 €
TOTAL :	1 165,00 €

Dépenses



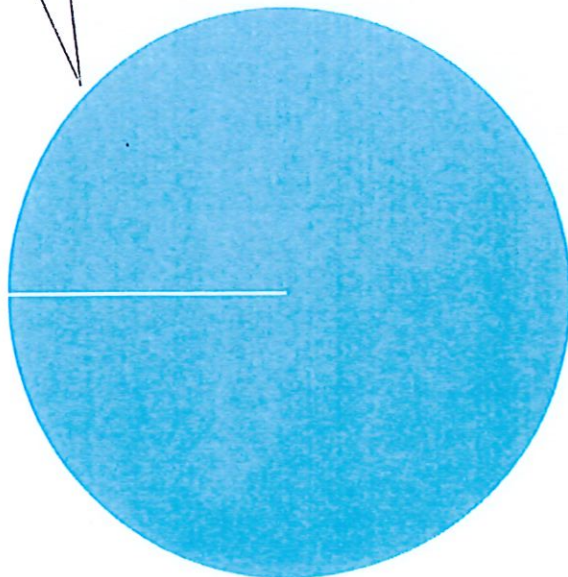
Section d'investissement - SPIC CFU 2023

Recettes

Montants

040 Opération d'ordre	1 077,25 €
TOTAL :	1 077,25 €

040 Opération d'ordre
100,00%



Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le - 4 MARS 2024

ID : 007-210700647-20240229-000990-DE

Berger
Levrault